

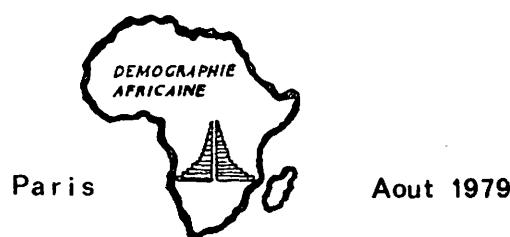
GROUPE DE TRAVAIL DE DEMOGRAPHIE AFRICAINE
(IDP, INED, INSEE, MICOOP, ORSTOM)

SYNTHESE des RECENSEMENTS AFRICAINS

DOCUMENTS D'INFORMATION

-17-

RECENSEMENTS ET MIGRATIONS INTERNES





PRESENTATION

La Synthèse des Recensements Africains est un projet du Groupe parisien de Démographie Africaine (IDP, INED, INSEE, MICOOP, ORSTOM) réalisé en liaison avec le RIPS (Accra - Ghana). Son programme comporte la publication de Monographies Méthodologiques sur les derniers recensements, sous forme séparée et provisoire d'abord, regroupées dans leur version définitive ensuite. La synthèse proprement dite de ces monographies doit intervenir dans un second temps.

Parallèlement à cet effort, divers Documents d'Information sont également diffusés sur les sujets susceptibles d'intéresser les responsables de recensements.

Les deux séries de documents sont publiées sans périodicité régulière; leur diffusion est restreinte. Pour toute correspondance à leur sujet, s'adresser à :

Robert BLANC
I.N.E.D.
27, rue du Commandeur
75675 PARIS CEDEX 14
Tel. 320-13-45

PUBLICATIONS DEJA PARUES

Monographies Méthodologiques

- 1 - Mauritanie.
- 2 - Haute-Volta.
- 3 - Tunisie.
- 4 - Algérie.
- 5 - Somalie.
- 6 - Congo.
- 7 - Côte d'Ivoire.
- 8 - Ghana.
- 9 - Sénégal.
- 10 - Gambie.
- 11 - Libye (à paraître).
- 12 - Soudan (à paraître).
- 13 - Niger.
- 14 - Mali.
- 15 - Togo.
- 16 - Liberia.
- 17 - Cameroun (à paraître).
- 18 - Bénin.

Documents d'Information

- 1 - Estimations indirectes de fécondité et de mortalité.
- 2 - Estimations indirectes de migrations internationales.
- 3 - Estimations de la population de fait et démographie de la population non résidente.
- 4 - Le besoin d'un système d'état-civil.
- 5 - Méthodes indirectes d'estimation des migrations internationales (suite du Document d'Information N° 2).
- 6 - Enquête par sondage et recensement.
- 7 - Les migrations internationales dans le recensement de la Haute-Volta.
- 8 - Le dénombrement des nomades.
- 9 - Introduction à la synthèse des recensements africains.
- 10 - Ce que pensent les recensés d'un recensement.
- 11 - Activité économique et statut de l'emploi.
- 12 - Nombres et noms dans les recensements.
- 13 - Introduction à la synthèse des recensements africains (suite).
- 14 - Sur le lien de parenté avec le chef de ménage.
- 15 - Synthèse de recensements (Pacifique Sud).
- 16 - Etudes longitudinales et taux de réponse.
- 17 - Recensements et migrations internes. (présent fascicule)

LES DONNEES DE RECENSEMENT SUR LA MIGRATION
INTERNE AU SUD-EST ASIATIQUE ET EN AUSTRALIE:
LIMITES ET UTILISATIONS

par Robin J. PRYOR*

La redistribution de la population dans les pays, particulièrement sous la forme d'urbanisation et le rapide accroissement des plus grandes villes dans le Tiers Monde, ont attiré une attention croissante ces dernières années car les gouvernements nationaux et les municipalités tentent de faire face aux communautés de squatters, au sous-emploi, au chômage et à la fourniture de logements, de services sanitaires et éducationnels et autres infrastructures. D'autres programmes se sont efforcés de maintenir la population "à la terre", ou d'attirer les migrants ruraux en ouvrant les frontières - agriculture à haut rendement, programme de transmigration de l'Indonésie et programmes de développement régionaux qui cherchent à intégrer l'expansion de l'emploi urbain et rural.

De telles tendances et de tels problèmes ou projets donnent une place de choix aux données sur les migrations internes et de nombreux pays de la région ont introduit les questions qui en relèvent dans les recensements pour la 1ère fois à l'occasion de la campagne de 1970 ou bien en ont élargi le champ. Quelques pays ont entrepris des enquêtes séparées ou complémentaires pour obtenir davantage d'information

* Traduction de l'article "Census data on internal migration in Southeast Asia and Australia: limitations and opportunities" - publié par Asian and Pacific Census Newsletter (Honolulu, Hawaï), Vol.2, N°4, Mai 1976.

sur la mobilité de la population. Il faut toutefois souligner qu'une très petite proportion seulement de toute la mobilité est saisie par les recensements: la plupart des changements de résidence se produisent à l'intérieur d'une province plutôt qu'à travers les frontières de provinces; les mouvements saisonniers tels que la chasse et la cueillette, la mobilité circulaire basée sur l'emploi dans les zones urbaine et rurale, le tourisme et certaines formes de mutations à long terme sont tous ignorés par les recensements; ceux-ci sont en effet axés sur une définition quelque peu arbitraire de ce qui constitue un changement de résidence significatif.

Types de statistiques de migration issues des recensements

Ce papier décrit brièvement les données courantes recueillies dans cinq pays du Sud-Est Asiatique, plus l'Australie et évalue la validité des recensements pour recueillir de telles données. Les recommandations de l'ONU sur les statistiques de migration interne ont été discutées en détail par ailleurs (Nations Unies, CESAP, 1967, Nations Unies 1970 et Shryock et Siegel, 1971); rappelons seulement que quatre principaux types d'information ont été jugés susceptibles d'être recueillis par les recensements nationaux:

- les statistiques de lieux de naissance, pour distinguer ceux qui sont nés dans la même province, ville ou région que celle dans laquelle ils sont dénombrés comme résidents (non migrants), des migrants nés dans d'autres provinces ou à l'étranger. Ces données sont assez utiles quand les déplacements multiples ne sont pas fréquents, mais ceci n'a probablement jamais été vérifié auparavant et l'absence d'année de base définie est un sérieux obstacle pour l'analyse.
- les statistiques sur le lieu de résidence précédent, pour indiquer ceux qui n'ont jamais vécu ailleurs que dans leur présente localité et ceux qui sont migrants internationaux ou migrants internes en provenance d'une autre province ou localité, que celle-ci soit ou non leur lieu de naissance; là non plus il n'y a pas d'époque de base pour des comparaisons directes et quoique de telles statistiques aient été utilisées avec les données sur le lieu de naissance pour étudier la "migration de retour" et les déplacements multiples, les autres mouvements possibles ne sont pas connus.

- les statistiques de lieu de résidence à une date fixe, qui révèlent si un recensé vivant ou non dans la même localité, à une certaine époque, par exemple cinq ou dix ans plus tôt ou lors du précédent recensement. Les enfants nés et les personnes décédées dans l'intervalle ne sont pas pris en compte et, de même que pour les statistiques sur le lieu de naissance, les déplacements multiples sont ignorés. De plus, si la date fixée ne correspond pas avec la date du précédent recensement, des estimations sûres de la composante migration de la croissance intercensitaire ne peuvent pas être faites.

- les statistiques de durée de résidence, qui indiquent combien de temps chaque recensé a vécu dans la localité où il est dénombré. Ces statistiques doivent être croisées avec le lieu de la précédente résidence pour être très utiles; de telles statistiques doivent être contrôlées par la distribution par âge et, comme pour la déclaration d'âge elle-même, des préférences ont été trouvées pour les âges terminés par 0 ou 5, ce qui crée un problème (pour un exemple indonésien, voir Spears, 1975).

Abstraction faite de la validité et de la sûreté de toutes questions posées dans les recensements, l'absence d'information sur les migrants décédés avant le dénombrement et la valeur douteuse de statistiques qui ignorent les déplacements circulaires et intermédiaires, une des données clés est le niveau géographique ou le type de division administrative pour lequel les lieux de résidence précédent et actuel sont enregistrés, codifiés, tabulés et publiés. Une quantité considérable de données est normalement "perdue" au cours de l'agrégation statistique et les tableaux publiés, s'il y en a, sont très généraux. Les changements de frontière parmi les divisions administratives créent un problème supplémentaire pour des comparaisons sûres entre les origines et les destinations; d'autre part les questions qui s'efforcent d'obtenir l'information sur la nature rurale/urbaine de l'origine sont notoirement défectueuses, à la fois à cause des changements de caractère des lieux dans le temps et par suite des perceptions subjectives de ce qui constitue les lieux urbain et rural. La taille des lieux d'origine est sans doute surestimée, en particulier dans les pays en développement et lorsque les réponses ne peuvent pas être contrôlées par les résultats de recensements précédents.

Une autre donnée clé est la sélection des plus importantes variables avec lesquelles croiser la situation au regard de la migration

et non pas la définition fonctionnelle de cette situation elle-même. Cinq ans après les recensements récents, il est encore difficile d'obtenir (même non publiées) les matrices de migration pour quelques pays de la région Asie-Pacifique et les bandes de données n'ont pas, dans la plupart des cas, même sur une base d'échantillon, été rendues publiques, ce qui fait que les chercheurs ne peuvent pas effectuer leurs propres tabulations. Nous ne pouvons pas encore connaître sûrement le nombre de personnes qui ont été classées comme migrants ayant quitté une division administrative (province ou district) pour aller dans une autre; nous avons seulement une distribution plus fine des origines et des destinations ou une désagrégation des migrants et des non-migrants par sexe, âge, race, occupation et autres caractéristiques. Finalement, les recensements ont, en général, ignoré la motivation de la migration et admis que seules des enquêtes peuvent aborder cet aspect. L'auteur reconnaît la complexité des motifs de migration (Pryor, 1975a), mais soutient dans la dernière partie de ce papier que des réponses soigneusement codifiées à une question posée dans un recensement pourraient fournir de l'information aussi valable que d'autres facteurs déjà discutés.

Les données de migration dénombrées dans les recensements de 1970

Le tableau I contient une brève description des recensements de Thaïlande, Malaysia, Singapour, Indonésie, Philippines et Australie. Des recensements complets ont été menés dans quatre des six pays. Le dénombrement était sur une base de jure à Singapour et aux Philippines, de facto en Malaysia et en Australie et partiellement de jure en Thaïlande et en Indonésie; de telles différences militent contre une comparaison étroite des tendances et des taux de migration à cause des traitements différents accordés à la "résidence habituelle" (définition de jure) et à la "résidence actuelle au moment du dénombrement (définition de facto). L'utilité du croisement des lieux de résidence de facto et de jure a été ignorée dans la plupart mais pas dans la totalité des recensements dans le monde, malgré que ceci eût aidé à identifier la mobilité circulaire telle que les mouvements saisonniers d'emploi et la mobilité touristique ; le programme d'un recensement devrait pourtant prendre en considération prioritaire l'enregistrement de tels lieux de résidence temporaire.

Les définitions des migrants internes du tableau 1 ont été tirées directement des questionnaires respectifs de recensement et représentent donc un critère formel qui peut avoir été modifié au cours des codification et traitement informatique ultérieurs; il est très difficile d'obtenir l'information sur les décisions concernant l'édition et la programmation, qui peuvent avoir de sérieuses implications avec la consistance des données et qui peuvent être prises pour des raisons non démographiques. Dans chaque pays cité sauf Singapour, la migration depuis le lieu de naissance pouvait être tabulée au moins au niveau d'une division administrative de base telle que la province ou l'état; les statistiques sur la précédente résidence se réfèrent au domicile en Australie, à la localité (village, ville, etc.) en Malaysia, à la province en Thaïlande, à la municipalité ou à la province aux Philippines. Les sources potentielles de variation de qualité entre les questionnaires remplis par les recensés et ceux remplis par des agents recenseurs, de même qu'entre les lecteurs optiques et les réponses post-codifiées doivent également être présentes à l'esprit.

Tableau 1 - Brève description des recensements de population de 1970,
Sud-Est Asiatique et Australie

| Rubrique | Thaïlande | Malaysia | Singapour | Indonésie | Philippines | Australie |
|--|---|---|--|---|---|---|
| Nature du dénombrement | Recensement exhaustif | Recensement exhaustif | Recensement exhaustif | Échantillon de 3,81% mais variable selon région et urbain-rural | Échantillon de 5% des ménages | Recensement exhaustif |
| Définition du lieu de résidence | Partiellement de jure(a) | De facto | De jure | Partiellement de jure(b) | De jure | De facto |
| Date du recensement | 01-04-1970 | Minuit 24/25-08-1970 | Minuit 22/23-06-1970 | 24-09-1971 | Midi 01-03-1970 | 30-06-1971 |
| Instrument du recensement pour les questions | Questionnaire 2, administré par agent recenseur | Questionnaire 5 administré par agent recenseur lecteur optique | Questionnaire A administré par agent recenseur | Questionnaire F2 administré par agent recenseur lecteur optique | Questionnaire 2A administré par agent recenseur | Questionnaire 1 rempli par recensé |
| Définition des migrants internes(c) | Personnes résidant en Avril 1965 dans une autre province que celle du recensement de 1970 | Personnes ayant résidé avant dans une autre localité que celle du recensement de 1970 | Migrants internes non définis | Personnes ayant résidé avant dans une autre province que celle du recensement de 1971 | Personnes résidant en Février 1960 ou Février 1965 dans une autre municipalité ou province que celle du recensement de 1970 | Personnes résidant en Juin 1966 dans un autre domicile que celui du recensement de 1971 |
| Population recensée (millions) | 34,1 | 10,4 | 2,1 | 119,2 | 36,6 | 12,8 |

(a) Toutes les personnes ont été recensées à leur "résidence actuelle" (de jure) à l'exception des étudiants qui ont été recensés au lieu (de facto) "où ils se trouvaient à la date du recensement".

(b) Toutes les personnes demeurant en permanence dans un lieu déterminé ont été recensées sur la base de jure, de même que celles l'ayant quitté pour moins de six mois à moins qu'elles aient l'intention d'en déménager; ceux qui l'avaient quitté pour plus de six mois ont été recensés sur la base de facto même s'ils n'étaient pas à leur lieu de résidence habituel.

(c) migrants alternants exclus.

La présence ou l'absence de 11 types de questions relatives aux migrations est indiquée au tableau 2 pour les six pays. En résumé:

1 - Tous les pays ont demandé la nationalité qui fournit quelque indication sur la présence de migrants internationaux (avant naturalisation), mais il y eut une grande variété dans le genre de regroupement permis dans les réponses.

2 - Quatre pays ont demandé le pays de naissance, les exceptions étant l'Indonésie et les Philippines. Seule l'Australie a demandé aussi le pays de naissance de la mère et du père du recensé, à cause de l'importance attachée aux mariages mixtes et à la mobilité différentielle.

3 - En raison de sa petite taille et de sa brève histoire individuelle, Singapour n'a pas demandé la province ou l'état de naissance dans le pays, tandis que tous les autres pays l'ont fait.

4 - Aucun pays n'a tenté d'obtenir de l'information sur la localité de naissance à moins que cette information coïncide avec le lieu de l'ancienne résidence (Malaysia et Australie).

5 - A cause des importants liens avec la Malaysia, seul Singapour a songé à demander le pays de l'ancienne résidence aux personnes nées en dehors de Singapour, mais en l'absence de tableau sur les caractéristiques géographiques du relogement à l'intérieur de Singapour, il ne peut être fait de comparaison entre les migrations internes des "locaux" et des immigrants.

6 - Tous les pays, excepté Singapour, ont relevé la province ou l'état de la résidence précédente, ce qui fournit une matrice assez grossière sur les origines des migrants internes.

7 - Seules la Malaysia et l'Australie ont relevé la localité de la résidence antérieure, mais les codes ont réduit ultérieurement cette même information aux 70 districts de la péninsule malaise et aux 136 parties urbaines ou rurales des 68 divisions statistiques de l'Australie. La mobilité intra-district ou intra-urbaine qui intervient certainement dans la majorité des changements de résidence est effectivement masquée par les tabulations à ce niveau.

8 - La durée de résidence dans le pays a été demandée en Malaysia, en Australie séparément pour les résidents et les visiteurs et à Singapour seulement à ceux nés à l'intérieur du pays. Cette procédure réduit dans une certaine mesure le problème de la séparation de la durée et de l'âge.

Tableau 2 - Questions relatives aux migrations dans les recensements de 1970,
Sud-Est Asiatique et Australie.

| Question | Thaïlande | Malaysia | Singapour | Indonésie | Philippines | Australie |
|---|---|-------------------------------|--------------------------------------|---|---|---|
| Nationalité | Oui | Oui (4) | Oui (2) | Oui (6) | Oui (10+) | Oui |
| Type de carte d'identité | Non | Oui | Non | Non | Non | Non |
| Pays de naissance | Oui (13) | Oui (10) | Oui (8) | Non (Outre-mer seulement) | Non | Oui; et aussi pour père et mère séparément |
| Etat, District, ou Province de naissance | Province (71) | Etat (13) | Non | Province (26) + Outre-mer | Province (67) ou Municipalité si même province | Etat ou Territoire (8) |
| Localité, Village, Ville, ... de naissance | Non | Non | Non | Non | Non | Non |
| Pays d'ancienne résidence | Non | Non | Oui (7) pour personnes nées ailleurs | Non | Non | Non |
| Etat, District ou Province d'ancienne résidence | Province (71) pour personnes de 5 ans et + | Etat (13) District (70) | Non | Province (26) | Oui: Province ou Municipalité si dans même province | Etat ou Territoire (8) + Outre-Mer pour personnes de 5 ans et + |
| Localité, Village, Ville, ... d'ancienne résidence | Non | Village, Ville (noms locaux) | Non | Non | Non | Ville, Village |
| Durée de résidence dans le Pays | Non | Oui (9) | Oui (9) pour personnes nées ailleurs | Non | Non | Oui, résidents et visiteurs |
| Durée de résidence dans la présente localité, Province etc. | Oui, village ou zone municipale | Oui (9), village, ville, etc. | Non | Oui (codifié 0-49 ans, 50 ans et +), province | Non | Non |
| Précédente résidence à une date déterminée | Non, mais tableau de ceux immigrés dans présente province dans les 5 dernières années | Non | Non | Non | Oui (Fév. 1960 et Fév. 1965) | Oui (mai 1966) |
| Situation de résidence (permanente) | Oui (4) | Non | Oui (2) | Non | Non | Oui (1) |

Note : Les chiffres entre parenthèses indiquent les nombres d'options proposées pour les réponses codifiées, non compris "Non applicable" et "Inconnu".

9 - La Thaïlande, la Malaysia et l'Indonésie ont demandé la durée de résidence dans la localité ou la province de dénombrement; l'Indonésie a fourni le plus grand nombre de codes de durée mais seulement au niveau de la province et non à celui de la localité en ce qui concerne le changement de résidence.

10 - Une période de migration à terme fixé a été utilisée en Australie avec une question sur la précédente résidence à l'époque du recensement de Juin 1966, il y avait cinq ans, une information très utile si des tableaux détaillés ou la bande échantillon sont disponibles pour l'analyse. Un compromis a été adopté en Thaïlande où, en l'absence d'une question spécifique, des tableaux ont été publiés sur les migrations de personnes vers leur province de dénombrement de 1970, au cours des cinq précédentes années.

11 - Des questions ont été posées sur la permanence relative de la situation de résidence en Thaïlande, à Singapour et en Australie, mais elles ont plutôt trait à la migration internationale qu'à la migration interne.

L'importance de la formulation précise des questions et des instructions aux agents recenseurs doit être soulignée et nombre d'exposés de qualité ont été faits à l'occasion d'analyses culturelles des statistiques de migration (Pryor, 1975b). Au recensement des Philippines de 1970, la question P16 demandait: "Au moment de votre naissance, où était la résidence de votre mère ? (municipalité - province)". Le manuel de l'agent recenseur indiquait que le nom de la municipalité était requis seulement si elle se trouvait dans la même province que la résidence présente, et que la municipalité - province de la résidence de la mère (définition de jure) à l'époque était demandée, mais non celle de l'hôpital ou de l'établissement où la mère était allée temporairement pour accoucher (Bureau du Recensement et des Statistiques). Dans le recensement indonésien de 1971, cependant, la question 12 demandait simplement la province de naissance, non le lieu de résidence de jure de la mère (ou des parents); ainsi les statistiques de migration reflèteront les mères qui sont parties de leur province pour retourner à leur village afin d'y accoucher, même si les enfants vivent par la suite en permanence dans une province différente.

Sur le lieu de résidence précédent, la question 17 du recensement des Philippines demandait "Où résidait-il en Février 1960?" et la question 18 demandait la même chose pour Février 1965. Comme pour la question

P16, les agents recenseurs étaient formés pour codifier la municipalité si la personne se trouvait dans la même province que la résidence de 1970, autrement de codifier la province seulement (les statistiques publiées sur le lieu de résidence à des dates déterminées sont limitées aux personnes dans la même municipalité, dans une autre municipalité de la même province, dans une autre province et dans un autre pays). Des instructions étaient également données demandant :

"Si une personne demeurait en un lieu six mois ou plus, d'indiquer ce lieu pour sa résidence antérieure à la période particulière; mais si elle y demeurait moins de six mois probablement parce qu'il s'agissait d'une simple visite, ou bien d'un déplacement de travail ou d'un séjour à l'hôpital pour une courte durée, de supposer alors qu'elle n'avait pas quitté du tout son lieu habituel de résidence (Bureau du Recensement et des Statistiques)".

Le point de partage des durées de résidence est unique pour des raisons pratiques, mais il peut en fait, être étalé en raison de références subjectives pour les courts séjours. Aucune indication précise n'a été donnée à cet égard dans le recensement malais de 1970: les questions 23 et 24 demandaient respectivement: "Où avez-vous vécu en dernier ?" (dans ce village, cette ville, etc., depuis votre naissance; dans un autre endroit de Malaysia: ville/autre; en dehors de Malaysia) et "Quel est le nom de l'endroit où vous viviez avant ?" (ville ou village, canton, district ou état). Aucune statistique de migration n'a été publiée mais des chiffres non publiés ont été agrégés au niveau administratif du district et seront incorporés non seulement aux migrants de longue durée inter-district, mais aussi aux fonctionnaires et aux militaires très mobiles et probablement aux visiteurs de courte durée, aux hommes d'affaires et aux autres migrants circulaires ou saisonniers dont la perception du "vécu en dernier" peut s'échelonner de quelques jours à plusieurs décades auparavant. La seule précision à cette donnée vient de la question 22 : "Combien de temps avez-vous vécu dans ce village, cette ville, etc. ?". Les agents recenseurs devaient :

" En marquant le nombre d'années passées dans la localité, ignorer les déplacements vers des maisons distinctes à l'intérieur de la localité (village, ville, état, etc.). Dans les grandes villes,

il peut y avoir plusieurs quartiers ou banlieues dans les limites de la ville. Les mouvements entre ces quartiers ou banlieues doivent être ignorés ... NOTE : Si la personne est seulement un visiteur, vous devez remplir la case (Département des Statistiques, 1970)!"

Les mouvements intra-urbains et autres intra-localités sont ainsi exclus, mais il n'y avait pas de durée minimum de résidence ni apparemment d'indication sur la distinction entre "ville" et "autre" pour le lieu de l'ancienne résidence (question 22).

Autres sources de données sur les migrations

Le besoin croissant pour les planificateurs régionaux et autres de données sur la redistribution de la population à l'intérieur des pays suggère cinq stratégies complémentaires:

1 - La publication (ou au moins la circulation des données non publiées) à un niveau de tabulation, plus grand qu'actuellement, avec une priorité élevée ou intermédiaire; parfois les bureaux de planification ont indiqué trop tard leurs besoins. Les tableaux doivent comprendre des matrices de migration, au moins au niveau du district pour la Malaysia et pour l'Indonésie, plutôt au niveau du kabupaten/kotamadya qu'à celui du propinsi. Les destinations doivent être séparées en catégories rurales et urbaines selon les significations locales; chaque fois que cela est possible, les matrices origines-destinations doivent être séparées pour les hommes et les femmes, les nés dans le pays et les nés à l'étranger, les migrants de longue durée et les plus récents migrants, les communautés ethniques dont ils relèvent (Chinois, Malais et Indiens en Malaysia, les principaux Sukubangsa en Indonésie) et idéalement, pour l'âge, l'activité et le degré d'instruction. Pour être complètes, de telles matrices devraient contenir les non-migrants dans les cases de diagonale.

2 - La publication (ou au moins la circulation de données non publiées) de tableaux croisés sommaires du statut des migrants par âge, sexe, état matrimonial, taille de famille, ethnique, activité, instruction et lieu de naissance, l'ensemble au moins au niveau de la province et de préférence selon la durée de résidence. Au minimum, le statut de migrant devrait distinguer les migrants inter-provinciaux, les migrants intra-provinciaux et

les non-migrants (les arrivées d'Outre-Mer et les mouvements locaux à l'intérieur des communautés ou des zones urbaines sont également des distinctions souhaitables).

3 - La modification des questions sur les migrations internes dans les recensements à la lumière des commentaires et des analyses plus détaillées citées plus haut et l'adoption d'une série minimum de questions sur:

- . la province de naissance et la possibilité de séparer celle-ci, si besoin est, de la province de résidence antérieure.
- . la province de résidence antérieure.
- . le village/ la ville/ etc. de la résidence précédente.
- . la durée de résidence dans la présente localité pour ceux qui sont nés ailleurs.

On peut soutenir qu'un recensement peut également recueillir l'information sur les facteurs même lorsque les motifs de la migration sont complexes et variables. Par exemple, une telle question pourrait simplement prendre la forme suivante:

"Quelle est la principale raison qui vous (ce ménage) a fait venir à cette localité/ce village/cette ville ?"

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> raison liée au travail | <input type="checkbox"/> instruction |
| <input type="checkbox"/> mariage | <input type="checkbox"/> logement |
| <input type="checkbox"/> raison de famille | <input type="checkbox"/> autres raisons |

Il faut se rapprocher, beaucoup plus qu'il n'a été possible dans ce bref papier, des expériences diverses des pays de la région pour la collecte, la codification, le traitement et l'analyse des données sur la migration.

4 - L'utilisation d'enquêtes nationales par sondages polyvalentes qui partent du recensement comme base de sondage et se proposent de compléter la série très limitée de questions sur la migration valables dans un recensement. De telles enquêtes pourraient contenir plus de "corps", c'est-à-dire davantage de variables démographiques et socio-économiques et d'indicateurs de comportement liés au contexte et à la motivation de la migration. Les enquêtes post-censitaires ou de main-d'œuvre peuvent comporter des modules migration, administrés à un échantillon restreint et l'enquête familiale de la Malaysia Occidentale de 1966-67 est un exemple notable d'étude CAP

incorporant quelque 35 questions relatives à la migration (Malaysia, National Family Planning Board, 1968; Pryor 1975c).

5 - La prospection des sources indirectes mais complémentaires de données sur les migrations qui existent déjà pour d'autres objectifs administratifs. L'auteur a utilisé le rôle électoral et les changements d'adresses des cartes d'identité pour étudier des traits de la migration dans la péninsule malaise et quoique ces sources contiennent des biais et présentent des problèmes logistiques quand on les utilise de façon suivie pour mesurer la migration, elles peuvent néanmoins, pour des périodes soigneusement sélectionnées, fournir des données sur les tendances intercensitaires (Pryor, 1974). L'enregistrement des données, relevé et tenu au niveau de la province a été utilisé dans les études sur la migration en Thaïlande et en Indonésie, mais à nouveau le problème logistique de copie pour un nombre élevé d'inscriptions à un bas niveau de la hiérarchie administrative s'est révélé formidable (Sternstein, 1971,; Hugo, 1975).

En conclusion, les recensements de 1970, à cause des nouvelles questions sur les migrations qui y ont été introduites, ont donné un élan considérable à l'analyse de la mobilité, mais les résultats publiés actuellement ne reflètent pas, même cinq ou six ans après, la promesse d'alors. Pour les pays du Sud-Est Asiatique sous revue, seuls les tableaux suivants sont disponibles:

Volumes provinciaux du recensement indonésien (Séries E)

22. Population par lieu de naissance et âge
23. Population âgée de 10 ans et plus par lieu de naissance et niveau d'instruction
24. Population mâle migrante selon la durée de résidence dans la province actuelle et l'âge
25. Population migrante par province d'ancienne résidence et durée de résidence dans la province actuelle.

Volumes provinciaux du recensement thaïlandais

8. Population par province ou pays de naissance, groupe d'âge et sexe
9. Migration de la population de 5 ans et plus par groupe d'âge et sexe (personnes qui ont migré vers la province de l'actuelle résidence après le 1er Avril 1965).

Volumes provinciaux philippins

- IV-9 . Population par sexe, lieu de naissance (4 classes) et municipalité de la résidence actuelle
- IV-10. Population par sexe, groupe d'âge, lieu de naissance (4 classes) et résidence urbaine/rurale
- IV-11. Lieu de résidence en Février 1960 (4 classes) et municipalité présente de la population âgée de 10 ans et plus, par sexe
- IV-12. Lieu de résidence en Février 1960 (4 classes) et municipalité présente de la population de 10 ans et plus par sexe, groupe d'âge, urbain et rural.
- IV-13. Lieu de résidence en Mai 1965 (4 classes) et municipalité présente de la population de 5 ans et plus par sexe
- IV-14. Lieu de résidence en Mai 1965 (4 classes) et municipalité présente de la population de 5 ans et plus par sexe et groupe d'âge, urbain et rural.

Aucune des statistiques sur les migrations internes n'a été publiée par la Malaysia bien qu'elles soient disponibles sous forme de tableaux informatiques au Département de Statistiques de Kuala Lumpur et aucune information sur le sujet n'a été relevée à Singapour. Le Bureau de Statistiques australien publie seulement des chiffres sommaires par zones gouvernementales locales dans chaque état ou territoire, pour la résidence de 1966 et la résidence habituelle en 1971, mais les bandes de données du recensement sont disponibles pour des analyses détaillées et il y a eu 4 enquêtes supplémentaires sur les migrations internes entre 1969-70 et 1972-73 (Australian Bureau of Statistics, 1974; Rowland, 1975). Les bandes du recensement sont également disponibles pour l'Indonésie et l'on pense qu'elles le seront bientôt en Malaysia pour d'autres usages que gouvernementaux. Bien que beaucoup plus d'information sur les migrations puisse être recueillie dans les recensements que dans ceux de 1970, et collectée plus sûrement et sur des questionnaires plus utiles, même l'information "disponible", a été peu exploitée en raison de la basse priorité qui lui est accordée dans les calendriers de traitement et de la réticence des gouvernements à fournir de l'information non utilisée d'abord pour leurs besoins internes. Cette situation est compréhensible dans un certain sens, mais le résultat en est que l'analyse est très limitée et les tendances de la redistribution demeurent non mesurées C)

R E F E R E N C E S

- Australian Bureau of Statistics. *1971 Census of Population and Housing, Bulletin 7, Characteristics of the Population and Dwellings, Local Government Areas* (series by state and territory). Canberra: Australian Bureau of Statistics, 1973-.
- Australian Bureau of Statistics. *Internal Migration, 1969-70 to 1972-73*. Canberra: Australian Bureau of Statistics, 1974.
- Hugo, Graeme J. "Population Mobility in West Java, Indonesia." Ph.D. dissertation, Australian National University, 1975.
- Indonesia, Central Bureau of Statistics. *1971 Population Census, Series E* (series by province). Jakarta: Central Bureau of Statistics, 1973-.
- Malaysia, Department of Statistics. *1970 Population and Housing Census of Malaysia, Instruction Manual for Forms 4 and 5*. Kuala Lumpur: Department of Statistics, 1970.
- Malaysia, National Family Planning Board. *Report on the West Malaysian Family Survey, 1966-67*. Kuala Lumpur: National Family Planning Board, 1968.
- Philippines, Bureau of the Census and Statistics. *1970 Census of Population and Housing, Enumerator's Manual*. Manila: Bureau of the Census and Statistics, n.d.
- Philippines, National Census and Statistics Office. *1970 Census of Population and Housing, Final Report Volume 1* (series by province). Manila: National Census and Statistics Office, 1974-.
- Pryor, Robin J. *Spatial Analysis of Internal Migration: West Malaysia*. Townsville: James Cook University of North Queensland, 1974.
- Pryor, Robin J. *The Motivation of Migration*. Canberra, 1975a.
- Pryor, Robin J. "The Migrant to the City in South East Asia--Can, and Should We Generalise?" Mimeographed. Canberra: Australian National University, 1975b.
- Pryor, Robin J. *Movers and Stayers in Peninsular Malaysia: A Social and Economic Study*. Kuala Lumpur, 1975c.
- Rowland, Donald T. "Internal Migration in Victoria." Ph.D. dissertation, Australian National University, 1975.
- Shryock, Henry S.; Siegel, Jacob S.; and associates. *The Methods and Materials of Demography*. Washington, D.C.: U.S. Department of Commerce, 1973.
- Speare, Alden. "Interpreting the Migration Data from the 1971 Census [of Indonesia]." *Majalah Demografi Indonesia*, June 1975, pp. 66-85.
- Sternstein, Larry. *Greater Bangkok Metropolitan Area Population Growth and Movement, 1956-60*. Bangkok, 1971.
- Thailand, National Statistical Office. *1970 Population and Housing Census* (series by province). Bangkok: National Statistical Office, 1972-.
- United Nations. *Manual VI, Methods of Measuring Internal Migration*. Population Studies No. 47. New York: United Nations, 1970.
- United Nations, Economic Commission for Asia and the Far East. *Report of the Expert Working Group on Problems of Internal Migration and Urbanization*. Bangkok: UNECAFE, 1967.

Docteur Robin Pryor est chercheur en démographie à l'Université Nationale d'Australie, Canberra. Il est diplômé de M.A. en géographie sociale par l'Université de Melbourne et de Ph. D. par l'Université de Malaisie, Kuala Lumpur. Ses projets actuels comportent l'édition d'un volume intitulé: "Migration and Development in South East Asia: A Demographic Perspective" et le démarrage d'un autre livre: "Mobility and Community Change in Australia". Une de ses récentes publications est: "The Motivation of Migration", monographie publiée par le Département de Démographie de l'Université Nationale d'Australie.

